



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 10/12/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), M. DUCASSE, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance H
Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAFOURCADE

Objet : Information communication « DOCUMENT UNIQUE »

Dans le cadre de la sécurité et de sa volonté de limiter les risques au travail, la municipalité s'est engagée au début du quatrième trimestre 2015, à mettre en place le « Document unique » au sein de la collectivité Ville de TARTAS. Ce travail a débuté, et s'étalera sur l'année 2016.

Aujourd'hui, il convient de faire un point d'étape sur ce dossier :

- A partir des fiches de poste pour chaque agent, dans chaque service au sein de la ville de TARTAS, et l'élaboration des organigrammes dont la démarche a été validée par le centre de gestion des Landes,
- Une réunion de travail s'est tenue avec les services du centre de gestion le 19 octobre dernier, pour définir la méthode et le planning de travail des mois à venir ; réunion à laquelle participaient des élus municipaux, chefs de services, agents référents par service, et membres du CHSCT de la collectivité. En effet, il est important de bien montrer le dialogue social, élément moteur dans cette démarche, afin que chaque agent s'approprie ce dossier.
- Par délibération du 28 octobre 2015, le conseil municipal a donné un avis favorable tant sur l'accompagnement simplifié par le Centre de gestion des Landes, que sur le planning prévisionnel de travail pour la mise en place de la démarche « DOCUMENT UNIQUE ».
- Ces dernières semaines différentes actions ont donc été lancées :
Réunions d'information dans les trois grandes directions de la collectivité par l'élu référent Pascal LAFOURCADE, le Directeur général des services, et la responsable des ressources humaines (Administration, Services techniques, Service EDUCATION ASSOCIATION SPORT ANIMATION).



Réunions avec le groupe de travail composé des chefs de services, agents référents par service, agent préventeur, membres représentants du CHSCT et du CT, équipe de direction de la collectivité et représentants des élus, afin de lister les missions et tâches par service, au quotidien et sur l'année : les 20 novembre, 4 et 11 décembre. Ainsi, individuellement chaque agent a été associé à la démarche, puis collectivement. Au terme de ces travaux, des documents de synthèse ont été établis pour être transmis au centre de gestion des landes, service prévention pour le 18 décembre.

Dès le début d'année 2016, et notamment à partir du mois de février, les services du centre de gestion reviendront vers la collectivité ville de TARTAS, afin de lancer les premières évaluations sur l'unité test (une grande direction) qui sera choisie.

Ensuite s'en suivra une présentation en CHSCT, puis une présentation en conseil municipal entre le mois de juin et le mois de novembre 2016, pour l'officialisation du « DOCUMENT UNIQUE » de la ville de TARTAS.

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte de la communication sur l'avancement de ce dossier et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, tout en recherchant aussi les meilleurs partenariats ou financements possibles, notamment avec le centre de gestion des Landes.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND acte de la communication et de l'information sur l'avancement de ce dossier.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant, tout en recherchant aussi les meilleurs partenariats ou financements possibles, notamment avec le centre de gestion des Landes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES